

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 14 septembre 2023

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°4

FINANCES - MOYENS GENERAUX

- **Décision Modificative de crédits n° 2**
- **Budget Général**
- **Exercice 2023**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*
2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 32 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, M. Estéban PIAT, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Adina LUPU BRATILOVEANU

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Sabine VERMOREL à M. Estéban PIAT, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

M. Christophe PION, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Clotilde ROBIN, Première Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Une Décision Modificative au budget 2023 de la Ville de Roanne doit intervenir pour procéder à des ajustements de crédits concernant certaines opérations, prévoir les écritures d'ordre de certaines cessions à l'euro symbolique et abonder les remboursements d'avances sur marchés.

Les différentes propositions d'ajustements de crédits constituant cette Décision Modificative n° 2, qui concernent uniquement la section d'investissement, sont détaillées ci-après par sections et chapitres :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2023 + DM1	DM2	TOTAL
10 - Dotations, fonds divers et réserves	22 000,00	0,00	22 000,00
13 - Subventions d'investissement reçues	0,00	74 520,00	74 520,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 150 450,00	0,00	1 150 450,00
204 - Subventions d'équipement versées	499 587,48	0,00	499 587,48
27 - Autres immobilisations financières	1 651 776,00	0,00	1 651 776,00
Opérations d'équipements	27 194 613,72	-74 520,00	27 120 093,72
Total des dépenses réelles	30 518 427,20	0,00	30 518 427,20
040 – Opérations d'ordre de section à section	241 000,00	0,00	241 000,00
041 – Opérations patrimoniales	321 600,00	1 290 000,00	1 611 600,00
001 - Résultat d'investissement reporté	3 157 976,84	0,00	3 157 976,84
TOTAL DES DEPENSES	34 239 004,04	1 290 000,00	35 529 004,04

RECETTES	BP 2023 + DM1	DM2	TOTAL
10 - Dotations, fonds divers et réserves	7 881 610,86	0,00	7 881 610,86
13 - Subventions d'investissement reçues	7 292 227,58	0,00	7 292 227,58
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 737 102,61	0,00	8 737 102,61
024 - Produits des cessions d'immobilisations	2 298 590,00	0,00	2 298 590,00
Total des recettes réelles	26 209 531,05	0,00	26 209 531,05
021 – Virement de la section de fonctionnement	3 637 872,99	0,00	3 637 872,99
040 - Opérations d'ordre de section à section	4 070 000,00	0,00	4 070 000,00
041 – Opérations patrimoniales	321 600,00	1 290 000,00	1 611 600,00
TOTAL DES RECETTES	34 239 004,04	1 290 000,00	35 529 004,04

La décision modificative proposée s'équilibre à 1 290 000 € en investissement.

Chapitre-opérations d'équipement votées : -74 520,00 €

CHAPITRE VOTE	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	DM2	COMMENTAIRE
1100	110020 – Bâtiments sportifs	200 000	Divers travaux sur des bâtiments touchés par la grêle
250	2500020 – Accueil Centre Administratif et travaux annexes	400 000	L'anticipation des crédits en 2023 permet de prendre en compte l'augmentation des révisions de prix ainsi que le remplacement du tableau électrique (TGBT), le dévoiement des réseaux rue et place Voltaire, la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des accueils et une première phase des travaux du nouveau bâtiment d'accueil entre l'Hôtel de Ville et le Centre Administratif.
270	2700010 – Acquisitions foncières	-300 000	Ajustement de l'enveloppe pour les acquisitions foncières en fonction de l'avancement des projets
340	3400010 – Réaménagement square Cassin et avenue de Lyon	380 000	L'augmentation des CP pour 2023 permet de prendre en compte la hausse des révisions de prix ainsi que la tranche optionnelle 2 de la phase 2, l'installation des bornes de gestion du stationnement arrêt-minute et l'aménagement de la rue Salengro en amont des futurs travaux de la phase 3
650	6500040 – Travaux Groupe Scolaire Arsenal	20 000	Ajustement des CP 2023 pour solder les marchés
672	6720020 – Cité scolaire Gambetta République	-774 520	La diminution des crédits 2023 est due au décalage du début des travaux de construction de l'équipement. En effet, les propositions des entreprises reçues lors de la 1 ^{ère} consultation au printemps étaient supérieures à l'enveloppe allouée à cette opération. Par souci de bonne gestion des crédits, une nouvelle consultation a été réalisée pour la majorité des lots et une phase de négociation est en cours afin d'optimiser le coût global du projet
	Total général	-74 520	

Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : 74 520 €

Ce montant correspond au remboursement d'une partie de l'aide à la relance de la construction durable versée par l'Etat en 2022 au titre de l'année 2021. En effet, l'un des projets concernés par cette aide a fait l'objet d'une annulation de l'autorisation d'urbanisme à la demande du pétitionnaire.

Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » : 1 290 000 €

Ce chapitre comprend les opérations d'ordre de cession à l'euro symbolique de certains bâtiments à OPHEOR et à EPORA pour un montant de 590 000 € et l'ajustement des crédits pour le remboursement des avances sur marchés pour 700 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2022 approuvant le Budget Primitif 2023 du Budget Général,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2023 approuvant la Décision Modificative n° 1 du Budget Général,
Vu le rapport présenté ci-dessus,
Considérant que le budget est voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par chapitre-opération au niveau de la section d'investissement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la Décision Modificative de crédits n° 2 du Budget Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Groupe "A Gauche pour Roanne" s'est abstenu.

ROANNE, le **25 SEP. 2023**

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Adina LUPU BRATILOVEANU

Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

